

SÉANCE DU 5 MARS 2018 À 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 27 février 2018 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI (arrivée en cours de séance) – Virginie COUCHOU (arrivée en cours de séance) – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Nathalie POINGT Christian GIRARDET – Emilie BUTHION – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND

Absents excusés : Jean TISSOT a donné pouvoir à Olivier LAURENT

Absents : Richard VALAT - Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Emilie BUTHION

Pour débiter la séance de ce conseil municipal, monsieur le maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2018 qui a été diffusé à tous les élus.

Sans remarque, ce compte rendu est validé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose ensuite de rajouter aux débats une délibération relative à une demande de subvention pour la création d'un plateau surélevé sur la RD 123, à proximité de l'école.

À l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement à cette demande.

DÉLIBÉRATION N° 2018-005

DEMANDE DE SUBVENTION : RÉALISATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ SUR LA RD 123 EN FACE DE L'ÉCOLE, AU DROIT DU CHEMIN DES ABEILLES

Monsieur le maire explique que de très nombreux automobilistes empruntent quotidiennement la route départementale n°123 qui traverse le village, sans respecter les limitations de vitesse.

L'école du Verger est située 356 route de Marennes, en bordure de cette voirie départementale.

Garant de la sécurité des administrés, particulièrement sur ce secteur très fréquenté par les petits écoliers et leurs parents, monsieur le maire rappelle qu'en accord avec le conseil municipal, il a souhaité mettre en place des solutions afin de réduire ces incivilités routières :

- un arrêté municipal en date du 7 septembre 2015, a inclus la route de Marennes, RD 123 (à partir du rond-point : du point 113 m au point 600 m) dans une zone 30 telle que définie à l'article R110-2 du code de la route ;

- un radar pédagogique mobile a été laissé en place pendant de nombreux mois signalant aux automobilistes le danger en cas de dépassement des 30km/h autorisés.

En concertation avec les services de Vienne Condrieu Agglomération et du conseil départemental de l'Isère, la mise en place d'un plateau surélevé sur la RD 123 en face de l'école de Villette-de-Vienne (au droit du chemin des Abeilles) est apparue comme une solution pérenne permettant de réduire la vitesse des automobilistes et ainsi de sécuriser ce secteur, notamment aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

Après études, le coût total des travaux nécessaires à la réalisation de ce plateau surélevé est égal à : 26 941,64 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide la réalisation des travaux nécessaires à la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD 123 en face de l'école, au droit du chemin des Abeilles pour le montant ci-dessus mentionné ;
- autorise monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la constitution de dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires : Conseil Départemental de l'Isère, Vienne Condrieu Agglomération ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

Monsieur Michel FOUILLEUX, 1^{er} adjoint, indique que cette subvention est accordée sur le budget relatif aux amendes de police.

En cas d'acceptation du dossier :

- le conseil départemental de l'Isère verse une subvention égale à 50 % maximum, du montant total HT des travaux,

- Vienne Condrieu Agglomération verse un montant de subvention égal à 50 % sur le reste à financer par la commune.

Restera donc à la charge de la commune : 25 % du montant HT des travaux.

Le marquage du ralentisseur est également prévu. Une commande de barrières pour empêcher le stationnement a été effectuée. Elles seront installées lors des travaux de marquage.

DÉLIBÉRATION N° 2018-006

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DU SIM – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE

Monsieur le maire explique que Madame le Sous-Préfet a demandé au comité syndical du SIM (Syndicat Intercommunal de Musique) de délibérer sur le changement d'adresse du siège de cette structure.

En effet, le SIM a quitté « la Maison des Sociétés » située à Estrablin en juillet 2016 pour s'installer dans le nouveau bâtiment qu'il a construit, 2 bis chemin des Moulins 38780 Pont-Evêque.

Conformément à la réglementation, toutes les communes membres de ce syndicat doivent également entériner ce changement d'adresse intervenu fin juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le changement d'adresse du siège du SIM (Syndicat Intercommunal de Musique) intervenu fin juillet 2016. Le siège de cette structure est désormais situé : 2 bis chemin des Moulins 38780 Pont-Evêque ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2018-007

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION L'ÉCHO DE LA SÉVENNE

Monsieur le maire explique que par décisions de la commission associations et du conseil municipal, eu égard à son activité, la commune continue, depuis 2015, de soutenir l'association *l'Écho de la Sévenne*.

En effet, cette fanfare intercommunale répond toujours présente pour animer en musique les commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 organisées sur la commune de Villette-de-Vienne.

Par conséquent, chaque année, une subvention d'un montant de 250,00 € lui a été attribuée.

Pour l'année 2017, Il avait été envisagé de ne plus verser cette subvention mais de rémunérer les prestations de cette association.

Cependant, aucune demande de facturation n'a été formalisée.

Il est donc proposé de continuer à verser, chaque année, une subvention à cette association et de régulariser ce versement pour l'année 2017.

Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, précise que le montant de subvention de Villette-de-Vienne est beaucoup moins important que celui des autres communes de la vallée de la Sévenne qui est de 400,00 €.

Il précise également que l'Écho de la Sévenne facture 300,00 €/prestation.

Monsieur le maire propose de régulariser la subvention de 2017, suivant le même montant que l'année 2016.

Cependant, la commission association devra ré-étudier le montant à attribuer à partir de cette année 2018, après le vote du budget.

⇒ **Arrivée de Cathy GARCIA-EBOLI : 19H20**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le versement d'une subvention, au titre de l'année 2017, d'un montant de 250,00 € à l'association *l'Écho de la Sévenne* ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité : 14 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

🔗 **Construction du bâtiment des services techniques**

Concernant ce projet, monsieur Eric TARTAVEL, adjoint, indique que les devis relatifs aux missions suivantes ont été réceptionnés :

- Contrôle SPS : Sécurité et Protection de la Santé,
- Contrôle Technique,
- Étude de sol.

Des devis ont également été reçus pour la démolition de l'ancien hangar communal. En effet, conformément à la réglementation en vigueur, cette démolition doit être réalisée par une entreprise agréée puisque ce bâtiment contient de l'amiante et qu'un plan de retrait doit être réalisé.

La commission bâtiment convoquée pour le 12 mars 2018, sélectionnera les entreprises.

Le cabinet BORTOLI architecte, retenu en qualité de maître d'œuvre, viendra présenter une première esquisse du projet vendredi 23 mars 2018 à 10h00 en mairie.

🔗 **Chauffage de la salle polyvalente**

Les travaux de changement du chauffage de la salle polyvalente sont terminés. Les Procès Verbaux de réception ont été réalisés.

Pour information, monsieur le maire donne lecture d'un tableau récapitulatif des coûts définitifs de ces travaux. Tout a été pris en compte, y compris la location du chauffage provisoire, l'annonce marché public sur les affiches du Dauphiné ...

Aujourd'hui, le chauffage est tout à fait opérationnel et fonctionne très bien.

La visite de la commission de sécurité de la salle polyvalente est prévue au mois d'avril. Tous les documents attestant la conformité des installations de ce nouveau chauffage seront évidemment à fournir à cette commission.

🔗 **Groupama**

Monsieur le maire signale que Groupama, assureur de la commune est intervenu auprès de l'assurance d'un administré, la BPCE.

En effet, lors de la tempête du 10 juillet 2017, pour des raisons de sécurité, la commune avait fait intervenir en urgence un forestier afin de dégager un arbre tombé sur la voie publique appartenant à cet administré. La facture avait été réglée par la commune.

La BPCE a remboursé 170,00 € à la commune, 130 € de franchise restant à la charge de l'administré qui doit rembourser la commune.

⇒ **Arrivée de Virginie COUCHOUD : 19H25**

Le mur du château qui avait été démoli par cette tempête devrait être reconstruit la semaine prochaine par un maçon.

🔗 **SEDI**

Ce syndicat a envoyé un courrier d'information concernant les stations de recharges de véhicules électriques. En effet, la commune de Villette-de-Vienne s'était positionnée lors de l'étude d'implantation sur le territoire.

Finalement, sur notre intercommunalité, les stations ont été installées à Moidieu-Détourbe, Jardin, Pont-Evêque, Reventin-Vaugris, Septème et Seyssuel.

🔗 **DDEN**

La visite annuelle de l'école du Verger par la DDEN (Direction Départementale de l'Éducation Nationale) est fixée au lundi 12 mars 2018 à 9h00.

Madame Éliane LAFAYE, adjointe, sera présente pour accompagner la délégation dans la visite des locaux scolaires.

Cette visite a pour but d'évaluer la conformité des locaux ainsi que la qualité d'accueil de nos petits écoliers.

🔗 **Syndicat des 4 vallées**

- Ce syndicat a fait parvenir un relevé de la pluviométrie réalisé en 2017 sur Villette-de-Vienne. Il est à disposition de tous les élus. Pour information auprès des Villettois, madame Sylvie LE PRADO, conseillère municipale, suggère de faire passer ces données sur le bulletin municipal.

- Messieurs Jean COLIN et Christian GIRARDET vont assister ce mercredi 7 mars 2018 à la réunion du comité syndical pour le vote du budget 2018.

🔗 Réunion conseil départemental : dotations territoriales

Monsieur Erwann BINET, conseiller départemental de l'Isère, a souhaité organiser une réunion avec les élus afin d'aborder le budget des dotations territoriales attribuées aux collectivités pour le financement de leur projets. En effet, conformément aux dossiers de demandes retenus par la conférence territoriale, les budgets des années 2018 – 2019 et 2020 ont intégralement été consommés. Le budget de l'année 2021 est déjà consommé pour plus de la moitié.

La demande de subvention de la commune pour le remplacement du chauffage de la salle polyvalente a été inscrite sur l'année 2020.

Devant le danger de ne pas pouvoir financer tous les prochains projets du canton, monsieur Erwann BINET souhaite donc rencontrer les élus afin de faire le point sur tous les projets à venir dans les prochaines années mais également de mener une réflexion sur de nouvelles modalités d'attribution de subvention : peut-être plafonner les montants de travaux pouvant être subventionnés ?

En effet, à l'heure actuelle, aucun plafond n'est défini ce qui permet d'attribuer des montants de subventions très importants : comme par exemple pour la commune de Chasse sur Rhône dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Initialement prévue pour le mercredi 7 mars 2018, cette réunion a été repoussée au 20 mars 2018. Monsieur Erwan BINET tient monsieur le maire au courant de la date qui sera retenue.

🔗 La Poste

Monsieur le maire indique qu'avant la réunion de la conférence territoriale du 13 février 2018, les services de la Poste ont fait une intervention et ont présenté pour chaque commune du pays viennois, un pré-diagnostic sur la qualité des adresses : dénomination et numérotation des voies.

Les résultats de la commune de Villette-de-Vienne sont relativement bons permettant donc une bonne distribution du courrier.

Les services de la poste sont prêts à accompagner les communes pour la mise en place de la dénomination et numérotation de ses voies.

🔗 Élaboration du PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques de Villette-de-Vienne

Concernant la suite de la procédure, une réunion publique a été organisée par les services de la préfecture : la DDT (Direction Départementale des Territoires) et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) le jeudi 27 février 2018, à la salle polyvalente de Villette-de-Vienne.

Les documents ainsi qu'un registre d'observation sont à disposition en mairie.

Lors de cette réunion, les services ont expliqué que les propriétaires des maisons situées dans la zone la plus exposée peuvent être aidés lors de changements de fenêtres. En effet, pour ces maisons (8 sur Villette-de-Vienne), les vitrages devront obéir à des normes bien précises et les travaux de remplacement pourront être subventionnés jusqu'à 80 %.

Le PPRT pourrait être approuvé en fin d'année. Après cette approbation, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune devra être modifié pour intégration de ce PPRT.

🔗 Vienne Condrieu Agglomération

- Monsieur le maire indique que le planning des bureaux et des conseils communautaires a été établi jusqu'à fin juin 2018.

- Suite à la désignation des représentants des communes, chaque commission thématique de Vienne Condrieu Agglomération sera installée.

- Le restaurant *La Sévenne* a ré-ouvert aujourd'hui, sous une nouvelle enseigne «*Ô Cévennes*». Dans le cadre du FISAC, la nouvelle propriétaire avait déposé une demande de subvention. Son dossier ayant obtenu un avis favorable, le conseil municipal sera amené à délibérer sur la part communale de la subvention accordée.

- Une réunion d'information concernant la téléalarme est prévue le 12 mars 2018.

10 Villettois sont abonnés à ce service.

Pour les appareils connectés via le réseau GSM/GPRS, les tarifs passeront de 37 €/mois à 35 €/mois.

Pour les appareils de type RTC (lignes classiques), les tarifs passeront de 31 €/mois à 32 €/mois.

Ces diminutions et augmentations seront répercutées sur les factures des abonnés.

🔗 Marché électricité UGAP

La commune a été bénéficiaire du premier dispositif d'achat groupé d'Électricité de l'UGAP.

Ce marché «*Électricité 1* » se termine à la fin de l'année 2018, et sera renouvelé par le marché «*Électricité 2* » dont la fourniture démarrera au 1er janvier 2019.

Cependant, il est nécessaire de s'inscrire avant le 30 mars 2018 pour continuer à bénéficier du dispositif Électricité 2 de l'UGAP.

🔗 Conseils communautaires

Les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) des communes de Seyssuel et de Chasse sur Rhône font l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif.

Afin de pouvoir prendre dans les temps les délibérations relatives à ces PLU, les agendas des conseils communautaires ont été modifiés

🔗 Conseil de développement Vienne Condrieu Agglomération

Cette instance citoyenne recherche des bénévoles, des habitants de tout le pays viennois.

En effet, elle permet à ces bénévoles de s'impliquer dans la vie de notre territoire, de mieux connaître ses projets, d'échanger autour des enjeux de l'agglomération (énergie, transport, finances, culture ...) et ainsi de devenir un citoyen acteur du territoire.

Monsieur le maire demande donc aux élus de relayer cette recherche de candidatures auprès de leurs connaissances.

🔗 Groupe de travail vélo

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Vienne Condrieu Agglomération présentant le *groupe vélo*, anciennement intitulé *commission vélo*. Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, représente la commune de Villette-de-Vienne au sein de ce groupe.

«*Ce groupe de travail, en complément des autres commissions thématiques portées par l'agglomération, entend mener à bien des projets de promotion et de valorisation de la pratique du vélo sur le territoire. Réunissant des élus des communes, des techniciens des collectivités compétentes, des cyclistes, et de toute autre personne souhaitant s'investir sur ces questions, il permet d'échanger et de proposer des projets de développement du vélo sur notre territoire. Il se réunit 3 à 4 fois par an, principalement le soir, et traite des sujets d'actualité, des projets en cours et à venir ainsi que des dysfonctionnements observés sur le terrain.* »

🔗 Zone artisanale du Bouray

Dans le cadre de l'étude sur l'extension de la Zone d'Activités du Bouray de la commune, messieurs Bernard LOUIS et Michel FOUILLEUX ont rencontré les services de Vienne Condrieu Agglomération.

Lors de cet entretien, il a été convenu que l'agrandissement de la zone artisanale peut être envisagé. Dans ce cas, le PLU devra être modifiée en conséquence.

Cependant, cet agrandissement n'est pas réalisable dans un futur proche, les terrains nécessaires à cette extension devant être achetés au propriétaire actuel, l'Académie Française, avec qui les négociations foncières devront se faire.

🔗 **PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal**

- Le PLU de la commune pourrait être validé par Vienne Condrieu Agglomération au conseil communautaire du 22 mai 2018.

- Le conseil municipal de Vilette-de-Vienne ne doit pas prendre de délibération de principe. Cependant, la délibération validée par Vienne Condrieu Agglomération sera rédigée par la commune.

- Monsieur le maire souhaite connaître la position du conseil municipal concernant la demande de permis de construire déposée par l'entreprise Thiery ALU.

En effet, cette entreprise installée chemin du Colombier, souhaite agrandir ses locaux qui seront, **dans le futur PLU**, situés en zone agricole. Elle avait également envisagé de s'installer dans la zone artisanale du Bouray en cas d'extension et de mise en vente de nouveaux terrains. Pour monsieur le maire, une entreprise qui s'agrandit est toujours synonyme de plus-value pour la commune en matière de création d'emplois et de développement économique.

Le service droit des sols de Vienne Condrieu Agglomération vient d'instruire ce permis sous RNU (Règlement National d'Urbanisme) et a donné un avis favorable à cette extension.

Monsieur le maire souhaite donc savoir, s'il suit l'avis de Vienne Condrieu Agglomération et signe l'arrêté accordant le permis de construire ou si le permis doit être refusé conformément aux dispositions du futur PLU de la commune.

Après une discussion entre tous les membres du conseil municipal, le résultat est le suivant :

- ❖ 1 abstention,
- ❖ 12 voix pour accorder le permis de construire,
- ❖ 3 voix pour refuser le permis de construire.

Monsieur le maire signera donc l'arrêté accordant le permis de construire à l'entreprise Thiery ALU.

- Concernant le projet centre village : la hauteur maximale des bâtiments a été laissée à 12 m : Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) n'a pas été modifié.

- Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, souligne que des précisions ou modifications doivent être apportées par rapport aux places de stationnements à prévoir dans le règlement des zones AU (nombre de places par logements et nombre de places visiteurs).

🔗 **Sécurité sortie chemin des Vignes**

Monsieur le maire et Michel FOUILLEUX indiquent qu'ils doivent relancer le service voirie du conseil départemental de l'Isère concernant les problèmes de sécurité de la sortie du chemin des Vignes sur la route de Marennes, RD 123.

En effet, des relevés ont bien été effectués. Cependant, des changements de personnel ont apparemment retardé le traitement et la prise en charge de la suite du dossier.

🔗 **Intempéries : neige**

Monsieur le maire tient à remercier Michel FOUILLEUX et les agents communaux pour avoir procédé le jeudi 1^{er} mars 2018, à partir de 4h00 du matin, au déneigement des routes de la commune permettant aux Villettois de rouler, dès le début de la matinée, en toute sécurité.

🔗 **Bulletin municipal**

Madame Isabelle DÉPREUX, adjointe, indique que le bulletin municipal du mois de février 2018 sera récupéré demain chez l'imprimeur. Il sera distribué en fin de semaine. Avec ce bulletin, sera également distribuée l'invitation pour l'accueil des nouveaux habitants de la commune.

🔗 **Conférence Université Populaire**

Une nouvelle conférence de l'université populaire aura lieu le jeudi 15 mars 2018, à 19h00 à la salle polyvalente de Vilette-de-Vienne.

🔗 **Réaménagement des abords de l'étang communal**

Monsieur Jean COLIN, conseiller municipal, explique qu'il a été contacté par Héloïse DORANLO, chargée de mission du Syndicat Rivières des 4 Vallées.

En effet, cette dernière a eu une demande du lycée Agrotec de Vienne-Seyssuel. Dans le cadre d'un projet d'examen de fin d'année, il est proposé que des étudiants mènent une étude sur les aménagements possibles de l'étang communal situé chemin des Vernes.

L'ensemble du conseil municipal trouve l'idée très intéressante et est tout à fait favorable à ce projet. Des contacts seront pris avec le lycée Agrotec.

De plus, avec le projet des étudiants, la commune pourrait disposer d'une base pour mener ses réflexions sur l'aménagement futur de ce site.

🔗 **Plantations chemin des Abeilles et rue Neuve**

- Les plantations chemin des Abeilles ont été réalisées par les employés communaux.

- Reste à faire un choix pour les espèces et essences à mettre en place rue Neuve.

🔗 **Amicale des élus**

Le traditionnel concours de boules annuel de l'Amicale des élus aura lieu cette année à Vilette-de-Vienne, le samedi 2 juin 2018.

Tous les élus du conseil municipal sont sollicités pour l'organisation de cette journée : recherche de sponsors pour obtenir des lots à distribuer, organisation du repas. Ce repas, pour environ une centaine de personnes, sera payant.

L'amicale des boules de Vilette-de-Vienne aura en charge la buvette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 mars 2018 à 19h00 avec pour ordre du jour principal le vote du budget communal 2018.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Nathalie POINGT			
Éliane LAFAYE				Christian GIRARDET			
Michel FOUILLEUX				Émile BUTHION			
Isabelle DÉPREUX				Richard VALAT	XXXXXXXX		
Éric TARTAVEL				Véronique GRILLET			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Olivier LAURENT			
Jean TISSOT	XXXXXXXX	Olivier LAURENT		Géraldine GUINAND			
Virginie COUCHOUD				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXXXX		
Jean COLIN							
Sylvie LE PRADO							